

仏通信規制当局、「自由な周波数帯」に関してパブコメ

ARCEP（仏電子通信・郵便規制機関）は7月25日、モノのインターネットの発展などに向けて、使用許可や事前申請の不要な「自由な周波数帯」の利用に関するパブコメを開始した。期限は10月15日まで。ARCEPは自由な周波数帯の利用例としてWiFiをあげつつ、WiFiの利用にみられるような柔軟性が「革新的で効果的なシステムの簡単な展開を促す」と説明。その上で、WiFiに限らず、自由な無線周波数帯が個人向け・業務用の幅広い分野で利用されており、モノのインターネットに伴って急発展することが予想される中で、その利用法に関する規制案を準備する必要性を強調した。

（AFP 2014年7月25日）

【原文】

L'Arcep lance une consultation sur les fréquences "libres"

25/07/2014 16h34 GMT - MOBILES-TECHNOLOGIES-TÉLÉCOMS-INTERNET - Service économique
- AFP

PARIS, 25 juillet 2014 (AFP) - L'Autorité de régulation des télécoms (Arcep) lance une consultation publique sur l'utilisation des bandes de fréquences libres pour préparer une décision sur les dispositifs à courte portée, comme le Wi-Fi, dans l'optique d'un développement de l'internet des objets.

La consultation publique est ouverte jusqu'au 15 octobre, a indiqué l'Arcep vendredi dans un communiqué.

Le Wi-Fi est un exemple d'utilisation de bandes de fréquences dites "libres" car elles ne nécessitent pas d'autorisation ni de déclaration préalable. Cette souplesse est rendue possible par les caractéristiques de fonctionnement du Wi-Fi. Elle permet "d'encourager un déploiement simple de systèmes innovants et efficaces", explique l'Arcep.

Les fréquences radioélectriques ouvertes au Wi-Fi sont essentiellement les bandes 2,4 GHz et 5 GHz.

Mais "de multiples usages sans fil, au-delà du Wi-Fi, s'appuient également sur l'utilisation de bandes de fréquences libres. Ils peuvent concerner de nombreux secteurs d'activités, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels, et vont se développer rapidement avec l'internet des objets", selon l'Autorité.

La consultation publique sur l'utilisation des bandes libres doit donc permettre "d'approfondir la vision prospective sur les usages et les besoins à venir dans des bandes libres, en particulier dans le contexte du développement de l'internet des objets", et ainsi d'établir un projet de décision permettant l'utilisation d'une large gamme de bandes libres par des dispositifs à courte portée, "notamment par la transposition d'un ensemble de dispositions harmonisées au niveau européen", selon l'Arcep.

etr/smr/cj

© 1994-2014 Agence France-Presse